



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

FRANCHE-COMTÉ

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT 2019

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

#Ton Métier en images

Organisation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Franche-Comté (CMA-FC), dont le siège est situé à la Nef aux métiers - Bâtiment B - 101 rue de Vesoul CS26075 25013 BESANCON Cedex, et ses CFA organisent un concours photo sur le thème de l'apprentissage des métiers de l'artisanat, c'est-à-dire qui illustre l'apprenti dans son acquisition de savoir et/ou le tandem maître-apprenti.

Conditions générales

- concours gratuit et ouvert à tous les apprentis de Franche-Comté.
- ce concours a pour but de faire découvrir un métier artisanal en une photo qui illustre une situation professionnelle. L'image doit parler d'elle-même en traduisant un regard personnel sur le métier présenté.
- sont acceptées les photos issues d'appareil photo numérique, de smartphone, d'appareil argentique, polaroïd et logographique à condition de scan par un laboratoire professionnel lors du développement des clichés.
- seule la transmission d'un fichier numérique du cliché sera acceptée.
- sont autorisés le recadrage, le nettoyage des poussières du capteur voire l'amélioration globale de l'image (contraste, saturation, accentuation...) avec modération. En revanche les montages sont interdits.

Participation

- Le participant pourra faire parvenir jusqu'à trois clichés et ne peut participer qu'une seule fois. Titre ou légende conseillé(e) du métier représenté.
- Le candidat enverra en même temps que son ou ses clichés, dans le corps du message sa fiche de participation dûment complétée avec son nom, prénom, ses coordonnées électroniques, son adresse postale et son téléphone ainsi que les coordonnées de son entreprise d'accueil et si besoin son autorisation parentale de participation. Toute participation incomplète ou illisible sera considérée automatiquement comme nulle.
- En aucun cas des données personnelles ne doivent figurer sur les photos, sous peine de disqualification.
- Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non attribution du prix qu'il aurait pu éventuellement gagner, et le cas échéant, sa restitution immédiate, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.
- Si des personnes apparaissent de face, et sont reconnaissables sur le cliché, le participant assure que les personnes clairement reconnaissables sur les photos transmises lui ont donné l'autorisation d'utiliser leur image par la signature d'un formulaire de renonciation au droit à l'image.
- Il est conseillé d'opter pour une résolution des photos en 300 DPI minimum.
- Les fichiers doivent être envoyés en jpg.

Le nom des fichiers comprendra :

- la première lettre du prénom et du nom de l'auteur
- le numéro des clichés 1, 2 ou 3
- un descriptif de la photo si nécessaire ex : Boulanger

À titre d'exemple, les fichiers devront être renommés comme suit : pour Alexandre Durand : AD1_BOULANGER

- les fiches et photos seront à adresser par mail suivante :

concoursphoto@artisanat-comtois.fr

Calendrier prévisionnel

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE FRANCHE-COMTE

www.artisanat-comtois.fr

LA NEF AUX METIERS – 101, RUE DE VESOUL BATIMENT B – CS 26075 – 25013 BESANCON CEDEX

Tel 03 39 21 22 23 Mail contact@artisanat-comtois.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

FRANCHE-COMTÉ

Ce concours est organisé du 18 décembre 2018 au 5 février 2019.

Les premières publications Facebook se feront le 2 janvier.

La date limite d'inscription et d'envoi des photos étant fixée au 28 janvier 2019. Les derniers votes Facebook seront enregistrés le 5 février 2019 à midi.

Le jury final délibéra lors de la semaine Nationale de l'Apprentissage 2019 qui aura lieu du 1 au 08 février.

La remise des prix : entre février et juin 2019

Les prix seront remis par le Chambre de métiers de Franche-Comté aux lauréats soit directement soit par envoi en recommandé contre signature à l'adresse mentionnée lors de l'inscription. Les prix ne seront ni échangeables ni remboursables. Les prix non réclamés dans un délai de 6 mois après la clôture du concours pourront être remis en jeu pour le concours suivant. Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Sélection et jury

Les Sélections sur Facebook :

Les photos reçues seront publiées chaque semaine sur le Facebook CMAI FC. Les auteurs sont invités à faire liker leur photo et à faire follower la page par leur réseau et entourage. Du mardi au mardi, les 3 à 4 photos (en fonction du nombre de « photos semaine » publiées) ayant obtenues les plus de like seront présélectionnées et remises au jury final. Une seule photo par auteur ne peut être retenue en nombre de like.

Le jury :

Parmi toutes les photos présélectionnées, le jury déterminera les 3 clichés lauréats. Les 3 participants lauréats recevront par mail la réponse du Jury.

Le jury de sélection sera composé d'un photographe professionnel, d'artisans élus et de salariés de la CMA-FC.

Le jury accordera une grande importance à l'originalité du sujet et à la spontanéité des images, et portera une attention toute particulière à la valorisation du métier artisanal présenté.

Remise des prix

Les meilleures photos seront récompensées par un prix :

- 1^{er} prix : tablette valeur plafond 200 €,
- 2^{ème} prix: polaroid valeur plafond 150 €,
- 3^{ème} prix : enceinte Bluetooth valeur plafond 100 €

Utilisation des images

En participant à ce concours, le photographe déclare être en possession des droits des images présentées et autorise les organisateurs à les reproduire librement sur les différents outils et supports de communication du CMA Franche-Comté. Aucune indemnité ou rémunération de quelque nature que ce soit, ne pourra être demandée.

Dispositions générales

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours, pour tout ou partie, si les circonstances l'imposaient.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

FRANCHE-COMTÉ

Bulletin de participation

Concours Photo CMAI-FC, Semaine Nationale de l'Artisanat 2019

#Ton Métier en images

Fiche à remplir lisiblement et à retourner avant le 28 janvier par mail à concoursphoto@artisanat-comtois.fr.

Rappel : Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation écrite des personnes identifiables sur la ou les photo(s) (annexe 2).

Nom :

Prénom :

Adresse :

Age(*) :

() pour les mineurs, remplir l'autorisation parentale si dessous*

Tel : Mail :

Je certifie avoir bien pris connaissance du règlement et de l'ensemble des conditions de participation et être l'auteur des photographies. Je certifie en outre que les personnes photographiées ont donné leur accord pour l'utilisation des photographies et cèdent leur de droits à l'image de ce ou ces clichés à la CMA Franche-Comté.

Je m'engage à céder gracieusement mes droits d'exploitation pour toute utilisation de ma photographie (reproduction, édition et représentation sur différentes formes de supports : écrits, électroniques ou audiovisuels) par les organisateurs du concours.

Fait à, le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Autorisation parentale

Je soussigné(e).....,

agissant en qualité de....., autorise le mineur

à participer au concours photo organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Franche-Comté.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Signature